

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIER

CONSEIL MUNICIPAL du 31 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le trente et un janvier à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE (mandataire Bernard BARBARY), Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT (mandataire Claudine MEYZAT), Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Joëlle CONTIE), Mr Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, Mr Keith HALSON, MM André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), Mme Marianne ROUSSEAU, MM Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU (mandataire Francis CORTEZ), Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mireille BORDES, Mr Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cristina FERNANDES

La séance est ouverte à 19 H par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour Mr le Maire propose à l'assemblée de rajouter les points suivants :

- 1 motion sur l'école
- 1 délibération supplémentaire pour un remplacement dans une commission
- L'inauguration de l'espace Vaclav Havel, sur proposition de Michel DASSEUX, qui aura lieu le 2 mars prochain.

Tout d'abord sur l'école : Il y a quelques temps nous avons reçu un courrier de l'Inspection Académique nous faisant part de menaces de suppression de postes sur l'école Louis Pergaud et également sur Eugène le Roy.

Sur E. Le Roy je vous avais déjà alerté, je vous avais dit que j'étais monté au créneau dans le cadre de réunions « politique de la ville » auprès de Mr le Préfet, sachant que ce quartier est un quartier sensible et qu'on ne tolérerait pas que les enfants soient doublement pénalisés. Mais comme ce gouvernement est dans une thématique de casse du service public, notamment de l'éducation nationale et qu'il y a 16 000 postes à grappiller partout en France, voilà que notre école Louis Pergaud est menacée de fermeture. Nous avons rencontré avec Mme CONTIE, Mr GUTTOWSKI, l'Inspecteur de circonscription qui nous a confirmé cette menace qui apparaît sur le fait qu'il manquerait 8 enfants à la rentrée scolaire. Bien entendu nous avons indiqué notre indignation, notre mécontentement surtout par le fait que sur le Bourg et sur le plateau, il y a des constructions de maisons neuves, il y a aussi la venue d'entreprises. Bien entendu on ne peut pas dire quelle sera la composition des familles dans ces maisons neuves, on ne sait pas s'il y aura des enfants mais on peut présupposer qu'il y en aura. On a donc fait remarquer à Mr l'Inspecteur que les données indiquées ne nous paraissaient pas très objectives et quelque peu aléatoires. Nous lui avons bien dit que nous serions très fermes sur la défense de ce poste car sachant comment ça se passe pour avoir été de la maison, une fois que les postes sont fermés, pour les retrouver, la règle à

calculer dans l'autre sens est beaucoup plus difficile. Donc cette logique nous ne l'acceptons pas, nous ne la voulons pas, nous la condamnons. C'est pour ça mes chers collègues, que ce soir, je vous propose de commencer par une motion pour exprimer notre mécontentement en direction de Monsieur le Préfet qui le traduira auprès du gouvernement. Nous avons dit également à l'Inspecteur et nous le redirons à Mme l'Inspectrice d'académie mardi 7 février prochain, lorsque nous la recevrons, qu'on ne resterait pas les bras croisés et silencieux, que nous rompons le silence, que nous battons aux côtés des syndicats et aux côtés des parents d'élèves et que tout cela sera su sur la place publique. Nous lui proposerons d'aller sur place voir les maisons de visu.

En conséquence, je vous propose d'adopter la motion ci-après :

Motion pour la défense des effectifs dans nos écoles

Suite aux menaces qui pèsent sur les deux groupes scolaires de notre commune, menaces confirmées par courrier par l'inspectrice d'académie, le Conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer fermement au projet de réduction de postes d'enseignants. Nous dénonçons la saignée qui est faite dans les effectifs du service public de l'éducation nationale, cette politique de casse minutieuse répond aux seuls critères purement comptables d'une logique libérale. Après la perte l'an passé d'un emploi de vie scolaire au groupe scolaire E. Le Roy, de nouvelles suppressions de postes porteraient gravement atteinte au bon fonctionnement de nos écoles. C'est pourquoi nous demandons l'abandon de ces mesures sur le territoire communal, nous demandons ainsi aux services compétents de l'inspection de prendre en compte les spécificités et les caractéristiques de notre commune.

Intervention de Patrick CAPOT :

Je propose de mentionner l'action des enseignants ce jour pour appuyer notre motion. Nos démarches visent à créer le rapport de forces nécessaires pour dénoncer la saignée des effectifs et la remise en cause des moyens au Service Public de l'Education Nationale.

Mr le Maire lui répond qu'il n'y a pas de problème pour faire ce rajout.

Intervention de Francis CORTEZ :

Pour donner un peu plus de poids à cette motion ne peut-on pas rajouter que ce secteur est en zone CUCS, du moins pour E. Le Roy.

Mr le Maire est d'accord pour rajouter ces 2 indications : dire que l'action de la Mairie se joint au combat mené ce jour par les enseignants et rappeler également qu'Eugène le Roy est en zone CUCS.

Il précise qu'il a été demandé à la Préfecture que Pagot redevienne une zone CUCS (quartier sensible) et que les enfants de Pagot sont scolarisés à Eugène le Roy et non à Pergaud.

Si par malheur ce poste était supprimé, les effectifs seraient portés à 26/27/28 élèves par classe. Je vous laisse imaginer les conditions de travail pour les enfants.

Arlette ESCLAFFER approuve la motion mais rajoute qu'en plus des permis de construire en cours, il y a aussi énormément de ventes de maisons (à peu près 1 vente par jour). C'est une mutation qui peut être effectivement porteuse d'enfants car ce sont des personnes âgées qui vendent à des jeunes couples. C'est donc un élément supplémentaire à prendre en compte lors de la rencontre avec Mme l'Inspectrice.

Sous réserve de ces 2 rajouts, le conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR.

Point 1. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2011/1 EN DATE DU 18 OCTOBRE 2011 RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

A la demande de Monsieur le Préfet de la Dordogne par courrier en date du 23 décembre 2011, il est demandé au Conseil municipal de modifier la délibération n° 2011/1 en date du 18 Octobre 2011.

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints où dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal. Seul le maire est donc compétent pour attribuer une délégation de fonction aux élus.

De ce fait, il est proposé au Conseil municipal **de supprimer** la mention portant sur la délégation de Monsieur Jean-François MARTINEAU.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 2. RETRAIT DES DELIBERATIONS 2011/3, 2011/4 ET 2011/13 EN DATE DU 18 OCTOBRE 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints où dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal. Seul le maire est donc compétent pour attribuer une délégation de fonction aux élus.

De ce fait et à la demande de Monsieur le Préfet par courrier en date du 23 décembre 2011, il est demandé au Conseil municipal **de retirer** les délibérations n°2011/3, 2011/04 et 2011/13 en date du 18 Octobre 2011 portant sur les délégations attribuées aux Adjoints et aux Conseillers municipaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 3. ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2011/12 EN DATE DU 18 OCTOBRE 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Le montant de l'enveloppe budgétaire des indemnités est calculé sur le nombre d'adjoints en plus du Maire. En conséquence, le Conseil municipal souhaitant attribuer une indemnité de fonction aux Conseillers municipaux délégués devra accorder un montant compris dans l'enveloppe globale des indemnités du Maire et des sept Adjoints en fonction, ce qui nécessite de dé plafonner certains taux applicables aux Maire et Adjoints.

De ce fait et à la demande de Monsieur le Préfet par courrier en date du 23 décembre 2011, il est demandé au Conseil municipal **d'abroger** la délibération n°2011/12 en date du 18 Octobre 2011, portant sur les indemnités attribuées aux Elus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 4. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une indemnité mensuelle plafonnée à :

- 55 % de l'indice 1015 pour les Maires,
- 22 % de l'indice 1015 pour l'indemnité des adjoints des communes comprenant de 3500 à 9999 habitants,

Les Conseillers municipaux délégués, peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé.

Il est précisé que ces indemnités font l'objet de la retenue pour la cotisation sociale généralisée (CSG) et la cotisation pour le remboursement de la dette sociale (RDS).

Les élus percevant une indemnité de fonction sont affiliés à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques (IRCANTEC). Ces indemnités sont soumises à l'impôt selon les conditions définies par la loi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'indemnités comme suit :

- 50 % de l'indice 1015 pour le Maire,
- 20 % de l'indice 1015 pour les sept Adjoints,
- 9,4 % de l'indice 1015 pour les deux Conseillers municipaux délégués.

et de verser ces indemnités à compter du 1^{er} février 2012.

Mr le Maire précise qu'il en découle une économie de presque 11 000 €.

Point 5. CONVENTION - DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Vu le décret 2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales disposant que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité, signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission,

Considérant la proposition de la Communauté d'Agglomération Périgourdine (C.A.P.) de mettre à disposition des communes membres une plateforme homologuée pour la télétransmission,

La commune a souhaité participer au groupement de commande chargé de choisir un prestataire pour mettre en oeuvre la transmission par voie électronique des documents destinés au contrôle de légalité de la Préfecture

Dans son courrier du 30 septembre 2011, la C.A.P. fait savoir qu'elle a mené une étude visant à doter ses différentes structures d'une solution logicielle de dématérialisation de la transmission des actes en préfecture (ACTES).

Compte tenu du montant proposé par les prestataires, de l'ordre de 2 000 € HT annuels pour la totalité des communes intéressées, et de la complexité administrative du montage d'un

groupement de commande au regard de cette somme, la C.A.P. se propose de nous mettre cette solution à disposition à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'EFFECTUER** par voie électronique la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, dès que possible,
- **D'ACCEPTER** la proposition faite par la C.A.P,
- **D'ASSURER** le financement de la solution tout en laissant l'indépendance totale à la commune en terme de gestion de l'outil mis à disposition,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention avec la Préfecture autorisant la commune à utiliser le système « ACTES ».

Point 6. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT AFFECTE A LA RESTAURATION SCOLAIRE LOUIS PERGAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la charge de travail relative à un poste d'agent d'entretien nécessite une augmentation du temps de travail.

Cet agent étant actuellement à 31h30 par semaine, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité pour l'augmentation de son temps de travail.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de porter le temps de travail hebdomadaire de cet agent de 31h30 à 35h00 à compter du 1^{er} Février 2012.

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable du C.T.P. du 12 décembre 2011 approuve cette proposition à l'unanimité.

Point 7. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Contexte budgétaire

Le Débat d'orientations budgétaires, étape essentielle qui permet aux élus de présenter la politique d'investissements et la stratégie financière de la collectivité, s'inscrit cette année dans un contexte de crise marqué par l'austérité et les incertitudes. La crise financière et économique internationale se double au niveau national par des choix qui ont entraîné le pays dans une spirale de déficits et d'endettement. S'ensuit une politique de rigueur qui pèse aussi sur les budgets des collectivités.

L'environnement budgétaire et financier des collectivités est en effet fortement contraint et le désengagement de l'Etat impacte leurs finances. Pour autant, la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS présente un budget 2012 qui se caractérise par une gestion rigoureuse des fonds publics, une fiscalité maîtrisée et un souci toujours plus accru d'équité sociale.

- **Crise économique** internationale et nationale avec ses conséquences sociales au niveau local. En décembre 2011, le taux de chômage sur la commune atteint 12,62% de la population active.
- **Crise des finances publiques** qui menace l'accès au crédit pour les collectivités locales. La crise actuelle des dettes souveraines amplifie les tensions et les incertitudes qui pèsent sur les finances publiques. Les collectivités locales subissent un durcissement des conditions de financement accordées par les banques.
- **Gel des dotations de l'Etat** : Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont gelés en valeur à partir du budget triennal 2011-2013. Les concours financiers de l'Etat aux

collectivités locales sont stabilisés en valeur depuis 2011. Seule exception : le FCTVA reste proportionnel à l'évolution des investissements financés par les collectivités locales.

- **Augmentation des prix en 2011 :**

- Indice des prix à la consommation hors tabac selon l'INSEE : 2,5 %
- La hausse du coût des matières premières impacte les postes de dépenses dont l'évolution est conditionnée par la hausse des prix tels que les postes "énergie" et "carburant" qui ont vu leurs tarifs augmenter respectivement de 4% pour l'électricité et de 18 % pour le carburant.

- **Baisse de la dotation versée par l'Etat pour la commune :**

- En 2009, une stagnation dans un contexte inflationniste,
- En 2010, une baisse nette de 18 000 euros,
- En 2011, une baisse nette de 1 274 euros.

Résultats 2011 (provisaires et hors restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 037 236,90	9 396 159,09
RECETTES	2 101 036,40	10 767 205,65
DEFICIT	936 200,50	
EXCEDENT		1 371 046,26

Les Orientations Budgétaires pour l'année 2012

Cette année 2012, l'augmentation du GVT sera autour de 3% en tenant compte du budget prévisionnel. Cependant le montant de la masse salariale devrait être en légère diminution suite au transfert de personnel à la CAP (prise de compétence Petite Enfance).

Une marge de sécurité a été prévue pour le remplacement des personnels absents pour maladie.

Malgré les difficultés énoncées ci-dessus, il est prévu de :

- Maintenir les services offerts aux administrés,
- Ne pas majorer la tarification des prestations municipales,
- Concentrer les efforts d'investissement sur la voirie et les bâtiments municipaux,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, optimiser les moyens humains et financiers,
- Infléchir l'encours de la dette,
- Ne pas majorer la fiscalité directe municipale,
- Réaliser des partenariats financiers auprès des institutions nationales et territoriales,
- Mettre en œuvre le lotissement « Bellevue ».

Afin d'améliorer les équipements et les services rendus au public, la Municipalité souhaite inscrire les crédits nécessaires notamment pour les projets suivants :

- **Développement durable :** Suivi de la mise en place de l'Agenda 21 local

- **Voirie :**

- Marché à prix unitaire (travaux de voirie),
- Avenue Edouard Michel et carrefour du cimetière Saint Augûtre,
- Divers travaux.

- **Bâtiments :**

- Finalisation de la remise aux normes et équipement de la cuisine centrale,
- Aide à la rénovation de logements sociaux de Périgueux-Habitat,
- Mise aux normes des ascenseurs,

- Divers travaux.
- **Acquisition de véhicules**
- **Informatique** : renouvellement de matériel et logiciel.
- **Études** : PLU, Chaufferie centrale à bois.
- **Travaux en régie** : voiries et bâtiments.
- **Services techniques** : renouvellement de matériels et de petits matériels.
- **Service scolaire** : équipements et travaux divers.

Avant de faire circuler la parole, Mr le Maire tient à dire son sentiment

Ce soir nous entamons le début des discussions sur nos orientations budgétaires, jusqu'au vote du budget le 2 Mars, nous aurons l'occasion de travailler collectivement notamment au travers des commissions municipales plus en détails le budget communal 2012. Je tiens juste à rappeler que nous souhaitons maintenir le cap de nos engagements c'est à dire le redressement de nos équilibres budgétaires, depuis notre arrivée aux affaires nous ne varions pas d'un pouce, notre politique budgétaire est cohérente: remettre sur la bonne voie les finances de la commune. C'est indispensable à la bonne marche de notre commune. Le contexte de crise que vous connaissez tous nous oblige à la plus grande rigueur quant à l'utilisation des deniers publics, crise qui est accentuée comme vous le savez également par les choix calamiteux du gouvernement.

Ce contexte si particulier pour les collectivités locales, nous oblige, nous élus à faire des choix difficiles et parfois douloureux mais toujours assumés. C'est pour cela que nous avons décidé de porter tous nos efforts sur le budget de fonctionnement de la commune, avec comme proposition une baisse de ce budget nous permettant de nous dégager des marges de manoeuvre, en particulier notre épargne nette. Cette baisse proposée du budget de fonctionnement s'accompagne en parallèle d'une volonté farouche de ne pas pénaliser davantage les Colomniérois déjà suffisamment touchés par la crise.

Voilà le choix que nous vous proposons : maintenir un très haut niveau de service à la population, je pense en particulier aux plus fragiles d'entre nous à travers une politique de solidarité extrêmement forte mais en ne touchant surtout pas aux portes monnaie de nos concitoyens. C'est pour cela que je ne souhaite pas de majoration de la pression fiscale, ni de hausse des tarifs communaux. Bien sur d'autres choix sont possibles, je pourrais comme d'autres collègues, lever encore plus d'impôts locaux, augmenter les tarifs de la restauration scolaire, des repas à domicile etc.... Ma proposition est tout autre et je l'assume pleinement : protéger le plus possible nos concitoyens, notamment ceux qui souffrent, ceux pour qui chaque fin de mois est un véritable calvaire, ceux qui se demandent comment payer leurs loyers, comment remplir le frigo. Modestement et humblement, je souhaite que la politique municipale que j'ai l'honneur de conduire sois un contre poids , sois un rempart face aux ravages de la politique gouvernementale qui est marquée par le seau de l'injustice !!! Voilà les grands principes qui m'animent ainsi que mon équipe.

Donc la discussion des OB se déroule dans un contexte exceptionnel de grave crise financière, économique et sociale aggravé par une politique gouvernementale défavorable aux collectivités territoriales sans aucune justice sociale et toujours sans péréquation équitable entre territoires riches et territoires pauvres -et malheureusement nous sommes un territoire pauvre- et pas totalement désenclavé !

Pour autant, chers collègues je propose :

1-Le maintien des services offerts aux administrés (comme indiqué à l'instant par J.F MARTINEAU)

2-De ne pas majorer ni les taux d'imposition ni la tarification des prestations municipales

3-De s'assurer de nos recettes avant toutes opérations d'investissement (des courriers aux banques sont déjà partis en attendant la création très désirée de l'Agence de développement votée à l'AMF et cela dès cette année !)

4-D'assurer la poursuite des investissements en cours, notamment sur la Cuisine centrale et le Centre administratif.

5-Ensuite de concentrer nos efforts d'investissements sur la voirie et les aménagements d'espaces publics tels que la Place des justes parmi les Nations et les bâtiments communaux.

6-De maîtriser les dépenses de fonctionnement en optimisant les moyens financiers et humains sachant que nous intégrons les apprentis et les CAE en réduisant l'auxiliariat.

7-Les élus eux-mêmes verront leurs indemnités minorées d'environ 9%.

8-Dans le cadre de la poursuite et de l'accélération de cet effort rigoureux de gestion nous accentuerons la vitesse de réalisation de l'AGENDA 21 avec la mise en application de notre Charte intégrant tous les éco-comportements et une surveillance vigilante des consommations des fluides. Une charte qualité/ accueil sera établie pour les personnels en liaison avec le public.

9-Un effort aussi est demandé aux associations de manière négociée et je remercie Frédérique RIVIERE qui a déjà entamé des démarches auprès des associations, sans pour autant pénaliser les associations à dominante sociale et tout ce qui touche à l'emploi et l'activité économique.

10-Nous poursuivrons notre politique pour la vente de terrains permettant l'arrivée et l'accueil d'entreprises et de nouveaux habitants :

- Aux Quicoux,

- sur l'Ilot commercial,

-A l'ancien dépôt

-Bellevue,

11-Les réserves parlementaires sont sollicitées,

12-Nous continuerons d'infléchir progressivement l'encours de la dette,

13-Enfin nous tenons particulièrement à poursuivre nos études pour le PLU et la chaufferie centrale bois,

14-Egalement nous voulons aussi procéder à l'acquisition progressive de véhicules « propres » et renouveler le matériel informatique et nos logiciels.

Voilà chers collègues nos objectifs fermes, résolus et raisonnables dans un contexte difficile qui je le souhaite avec vous s'inversera dans le cadre de nouvelles inflexions politiques plus justes socialement et économiquement pour le plus grand bien des Colomniéroises et des Colomniérois.

Intervention de Patrick CAPOT :

Nos orientations budgétaires s'inscrivent dans le contexte de crise que vous venez d'évoquer.

Ce que j'ai perçu de l'intervention télévisée du Président de la République dimanche soir m'incite à penser que décidément, jusqu'au bout du quinquennat, les mauvais coups seront pour le peuple et les collectivités.

Alors que nous tirons le diable par la queue depuis plusieurs exercices pour équilibrer nos budgets avec les ménages de plus en plus endettés, nous assistons, depuis 2007, aux 15 milliards d'euros de cadeaux en tous genres consentis au monde de la finance et à l'oligarchie de la fortune par le président-candidat.

Droits de succession, ISF, défiscalisation des heures supplémentaires, le bouclier fiscal, rien n'est assez beau pour les plus fortunés et le patronat !

A l'approche de rendre des comptes aux électeurs, Nicolas SARKOZY persiste. Il veut alléger les cotisations patronales et faire compenser le manque à gagner dans les caisses de l'Etat par une hausse de 1.6 point de la TVA qui passera à 21.2%, rendant la vie plus chère donc la consommation en baisse, la TVA va frapper injustement parce qu'elle pèse proportionnellement plus lourd sur les petits revenus que sur les gros.

Au nom de la « compétitivité » N. SARKOZY veut généraliser la pratique du chantage patronal qui vise à faire renoncer les travailleurs à la durée légale du travail de 35h ou accepter des baisses de salaires en brandissant la menace des plans de licenciements ou de délocalisations.

Il semble vouloir achever l'œuvre de démolition du modèle social, accélérer la déréglementation du travail.

J'ai noté également (dans Sud-Ouest ce matin) que dans cette entreprise de changement de société, la crise serait « mise entre parenthèse » pour les banques : autre cadeau pour tenez-vous bien : « Ne pas étouffer la croissance » ! La banque centrale européenne et son nouveau président Mario DRAGHI ont décidé depuis décembre dernier de mettre près de 500 milliards d'euros à la disposition des banques à un taux d'intérêts de 1% défiant toute concurrence !

C'est en contre partie les peuples qui sont appelés à l'effort, les collectivités à plus de rigueur pour réduire la dépense publique !

Quelle arrogance et quel cynisme que ces choix de classe au moment où les collectivités pour le bien public et l'intérêt général peinent à trouver des établissements bancaires consentant des prêts nécessaires à nos investissements !

Dans le débat, je formule deux vœux car c'est encore le moment !

Le 1^{er} vœu: Pour avoir une fiscalité dynamique il faudra un changement de politique et cela ne pourra se faire sans que la gauche établisse le pouvoir de la société sur les banques et le crédit afin de produire autrement les richesses.

-En créant un pôle financier public par la mise en réseau des institutions financières publiques.

-En combattant la spéculation financière et la financiarisation de notre économie.

-En imposant la séparation des banques de dépôt et les banques d'investissement.

-En contrôlant et taxant les mouvements de capitaux à des fins de spéculation.

Avouez que ces mesures appliquées donneraient plus de souffle à l'économie que la succession de traités pour contraindre les peuples et les collectivités sans cesse mises à l'index de culpabilité du déficit public.

Pour en terminer, j'ai dit en commission d'attribution des subventions aux associations, partager les orientations prises pour le budget qui consent à privilégier les moyens et mises à dispositions aux associations de la commune à la subvention « sèche ». Mais je souhaiterais débattre de la situation des CDD employés depuis des années : C'est là mon deuxième vœu, leurs cas est à prendre en compte pour qu'ils soient tous stagiairisés puis intégrés au statut de la fonction publique territoriale qui confère la dignité et la motivation en même temps que les droits et devoirs auxquels ils sont tenus pour le service public dont nos administrés disent d'après les sondages, en apprécier l'importance !

Merci de tenir compte de mes vœux 2012.

Anne-Marie LACARTE arrive à 19 h 35.

Intervention d'Hamid EL MOUEFFAK :

On se retrouve sur un certain nombre de points par rapport à ce qui a été dit par Mr le Maire et Patrick CAPOT et je vais donc abréger mon intervention.

La préparation du budget 2012 se fait dans un contexte national très difficile. Les dotations de l'Etat sont en baisse depuis maintenant plusieurs années, on constate aussi que les banques sont frileuses pour prêter aux collectivités locales, la réforme des collectivités territoriales va aussi contraindre nos partenaires et en particulier le Département, confronté à une forte hausse des dépenses sociales, à réduire leurs subventions.

Malgré ce contexte, nous devons continuer nos efforts pour aider les colomniérois en matière d'emploi, d'écoles, de logements ; il faut mettre la solidarité au cœur de notre action. J'ai pu constater d'après les discours de Mr le Maire et de Patrick que nous sommes tous pour la solidarité et je crois qu'il faut qu'elle soit au cœur de notre action car aujourd'hui les conditions de vie sont de plus en plus difficiles pour une grande partie de nos concitoyens. Nous devons, nous élus, être tous mobilisés pour résister et intervenir là où le gouvernement a décidé d'abandonner le terrain. Soyons donc aux côtés des associations. J'ai fait 2 propositions au sein de la commission des finances car je pense que les associations sont le cœur de la cohésion sociale dans la commune et il faut être aussi aux côtés des colomniérois qui s'investissent dans leur quartier pour le bien de la commune. Il faut que nous soyons le bouclier social jusqu'au 6 mai pour que l'année 2012 soit l'année du changement afin de proposer une nouvelle politique de partenariat avec les collectivités locales.

La première de mes propositions c'est le maintien du niveau des subventions allouées aux associations compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui au niveau des difficultés et de la participation pour la cohésion de ces associations dans notre commune.

Deuxième point : je trouve que l'augmentation de 3 % du G.V.T est un peu trop forte. Je pense qu'avec 1,5 % d'augmentation on peut resserrer les dépenses de personnel. Ce qui nous permettra de dégager une épargne nette et des marges de manœuvre supérieures afin d'avoir un investissement fort compte tenu des difficultés que nous avons à emprunter auprès des banques pour réaliser les investissements proposés.

Voilà donc les 2 propositions qui ont été faites ; j'espère qu'elles seront retenues lors du budget 2012 : le maintien des subventions aux associations et ramener à 1,5 % le G.V.T pour dégager des marges de manœuvres supérieures.

Mr le Maire reprend la parole et se félicite sur ce qu'il considère comme des éléments de convergence mais souhaite revenir sur les 2 points évoqués par Hamid EL MOUEFFAK : les associations et les 3 % sur le G.V.T.

Nous avons prévu 3 % sur le G.V.T mais ce ne sont que des prévisions. S'il s'avère qu'on soit en deçà et c'est d'ailleurs l'objectif, je pense que ça ne fera pas obstacle car si on doit faire un effort c'est sur notre fonctionnement qu'on doit le faire. Nous serons très vigilants et très rigoureux sur ce point là. Je pense qu'on pourra laisser 3 % mais l'objectif, je le répète, sera d'aller en deçà. Je ne sais pas si on pourra aller à 1,5 on va essayer.

Sur les associations, tu as raison Hamid, elles sont le cœur de la démocratie locale. On a la chance d'avoir sur notre commune un tissu associatif extrêmement riche. On ne veut pas pénaliser les associations ; simplement on le fait en concertation avec elles, voir si elles aussi peuvent participer. J'ai dit qu'on ne toucherait pas aux associations à vocation sociale. Par contre, il y en a qui peuvent faire des efforts. Frédérique RIVIERE a déjà entamé ces discussions et lorsqu'on tient un langage de vérité, de confiance, les associations le comprennent. Ce seront donc des efforts négociés et consentis mais on fera tout pour préserver la vie associative.

Il demande à Frédérique RIVIERE si elle veut rajouter des éléments.

Frédérique RIVIERE : Merci Mr le Maire. Je veux juste rajouter que j'ai rencontré les associations à qui nous versons une subvention supérieure à 1000 €, sauf 3. Quelques unes, ont fait d'elles-mêmes des demandes de subvention à la baisse. Je précise que sur l'enfance et sur tout ce qui touche le social, la commission n'a pas proposé de baisse.

Mr le Maire ajoute que beaucoup d'associations se montrent responsables et essaient par elles-mêmes de voir quelles ressources elles peuvent se procurer. Il rappelle qu'on ne demande pas d'effort de fiscalité supplémentaire, qu'il n'y aura pas de hausse des tarifs.

Patrick CAPOT :

Je demande que cette proposition ne soit pas retenue dans les orientations budgétaires. Quand on connaît le niveau des salaires des fonctionnaires territoriaux, la faiblesse de l'augmentation du point d'indice, la stigmatisation des fonctionnaires dans la responsabilité des coûts et déficit public, la mise en place de la RGPP qui vise à supprimer le remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite de la part du gouvernement, je pense que, dans notre collectivité, le GVT à hauteur de 3 % ne me paraît pas usurpé. C'est la reconnaissance des savoir-faire, de l'expérience et de l'ancienneté acquis comme éléments statutaires incontournables pour la rémunération et le déroulement de carrière des fonctionnaires.

Hamid EL MOUEFFAK répond à Patrick CAPOT : Bien sûr en tant que socialistes, en tant que gens de gauche nous sommes pour les augmentations de salaire. Le problème n'est pas là. J'ai regardé à travers les orientations budgétaires de toutes les grandes villes en France : Lille, Grenoble, Bordeaux, Paris, tout le monde a fait une augmentation entre 1 et 1,5 % de G.V.T alors qu'ils ont du personnel qui n'a rien à voir avec celui que nous avons à la commune. C'est pour ça que j'ai fait cette proposition. Ce n'est pas par rapport aux salaires, je suis pour l'augmentation de salaires, mais c'est technique ; je trouve que cette prévision de budget est trop forte. Il vaut mieux faire une prévision correcte de 1,5 % qui nous permettra de dégager un autofinancement dont on se servira soit pour les associations, soit pour les investissements et avoir un recours d'emprunt plus faible. Voilà comment j'ai orienté la proposition que j'ai faite en commission des finances.

Mr le Maire : c'est très technique le G.V.T. Il y a une augmentation mathématique de par la progression des carrières mais il faut voir effectivement l'optimisation du personnel, comment il est ventilé etc... mais on ne peut pas décréter 3 % de G.V.T, c'est un objectif.

Joëlle CONTIE : Je voudrais revenir sur les subventions aux associations. Il y a la subvention sèche effectivement et la mise en valeur de tout ce qui est la mise à disposition de personnels qui est très importante pour certaines associations, l'aide matérielle et les locaux, ce qui n'est pas négligeable. C'est une valorisation importante. Nous avons travaillé dans ce sens là et il faut savoir que tout le travail réalisé par Frédérique RIVIERE a été fait en concertation avec les associations. Elle a mené un travail approfondi où tout a été négocié avec les associations. C'est très important car le tissu associatif sur notre commune c'est quand même une richesse pour la population et les différentes manifestations organisées par les associations au niveau de la commune favorisent la convivialité, le lien social auxquels la municipalité a toujours été très attachée.

Je veux juste rajouter que la municipalité souhaite et Mr le Maire l'a souligné, un engagement fort envers la population et notamment les familles en n'augmentant pas les tarifs de la restauration scolaire et des autres services (périscolaire, repas à domicile). Cela pour la 3^e année consécutive, en sachant que les achats eux sont en hausse. Garder des services de qualité, développer un accueil périscolaire de qualité avec des activités éducatives et ludiques, restera toujours une priorité pour notre équipe. Ces mesures facilitent la vie des familles, permettent l'accès à un repas équilibré pour les plus modestes et pour malheureusement beaucoup de familles et concourent au bien être

des enfants tout en contribuant à développer l'emploi. Je voudrais dire aussi que le chômage est quelque chose de très important sur notre commune, vous connaissez les chiffres et il est important de travailler dans le sens de ne pas augmenter les tarifs communaux, les familles colomniéroises étant de plus en plus en difficulté. C'est dû sûrement au contexte national et international mais aussi au contexte local car on se trouve dans des quartiers difficiles.

Hamid EL MOUEFFAK fait une réponse rapide par rapport aux associations : J'ai dit qu'il fallait maintenir les subventions pour 2 raisons simples : la première, les associations ont souvent des problèmes de trésorerie et il faut y faire attention qu'elles ne se retrouvent pas sans rien, la deuxième raison c'est qu'il faut faire attention qu'il n'y ait pas une répercussion par rapport aux cotisations sur l'année 2012 (clubs de sports....). Voilà mes inquiétudes aujourd'hui. Nous sommes dans un environnement économique très difficile et les associations aussi. Elles ne pourront pas forcément obtenir d'autres subventions, les autres partenaires connaissent les mêmes difficultés que la commune. Je ne crois pas que ces diminutions vont plomber le budget.

Mr le Maire lui répond : Tu l'as rappelé toi-même tout à l'heure, les dotations de l'Etat sont en diminution, la fiscalité on ne veut pas en faire, nous sommes endettés 11 millions d'euros c'est entre 1,5 et 1,7 million de remboursement tous les ans, les banques sont frileuses même si elles ne prêtent pas pour le fonctionnement, on a pour obligation de présenter le budget en équilibre donc c'est chacun qui doit faire des efforts. Vous avez raison et nous sommes d'accord pour souligner le travail des associations. Il n'est pas question de porter des coups fatals à la vie démocratique ; il faut que chacun soit raisonnable en ces temps difficiles, mais on ne met pas les associations en difficulté, on les héberge, on leur détache du personnel, on les aide matériellement autant que faire se peut mais nous sommes dans des temps difficiles et il faut passer ce cap difficile. En temps difficile, le capitaine doit éviter les écueils, essayons donc de les éviter, c'est ce que je vous propose.

Francis CORTEZ : Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit sur le contexte mais en désaccord avec la position de Hamid EL MOUEFFAK sur le G.V.T.

Je remercie Mr le Maire par rapport au maintien de l'effort fait en terme de développement durable avec l'agenda 21. Cela engendre des dépenses mais aussi des recettes, une réduction des pollutions, moins de gaspillage des ressources et une meilleure santé. Le réchauffement climatique est une réalité, les cancers hélas aussi, alors autant agir rapidement.

Le développement durable c'est aussi le social et je suis satisfait que les dotations sociales soient maintenues.

C'est aussi l'économie et je suis aussi satisfait du maintien de l'aide pour la régie de quartier. Il est important que les associations soient aidées. Merci.

Michel DASSEUX souhaite intervenir sur un passage de l'intervention de Mr le Maire, ayant trait à la vente « des bijoux de famille ». « Je ne suis pas opposé à la vente des bijoux de famille mais il y en a un qui m'ennuie beaucoup, c'est la vente des anciens ateliers municipaux ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de l'ancien dépôt communal et non des ateliers. Effectivement, actuellement la CAP nous prête ses terrains sur l'ancien camp américain mais nous envisageons d'aller ailleurs.

Mr DASSEUX est complètement rassuré par cette réponse.

Il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires, le conseil municipal prend acte. Mr le Maire précise qu'il reste 1 gros mois pour y travailler puisque nous voterons le budget le 2 mars.

Point 8. FINANCEMENT TRESORERIE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire propose de contracter une Ligne de Trésorerie d'un montant total de : **600 000 euros** qui pourra être demandée en un ou plusieurs contrats auprès de divers organismes prêteurs et dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- Capital : 1 an (délai maximum)
- Intérêts : sur la base des fonds réellement utilisés.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

Hamid EL MOUEFFAK demande pourquoi cette somme (le double de l'année dernière).

Mr le Maire lui répond qu'il ne veut pas pénaliser les entreprises, avoir un peu plus de trésorerie pour pouvoir assurer le paiement des factures car on a beaucoup d'argent qui ne rentre pas (subventions).

Jean-François MARTINEAU précise que la cuisine centrale sera bientôt terminée, pour laquelle on va avoir des sorties à faire. C'est aussi en prévision de cela que nous faisons cette demande.

Hamid EL MOUEFFAK : Par rapport à la cuisine centrale, sur le budget au niveau de l'investissement les 600 000 € d'emprunt sont rentrés ; il reste 360 000 € donc je ne comprends pas à quoi vont servir les 300 000 € supplémentaires demandés.

Mr le Maire : Hamid tu vois bien le retard des banques. On a demandé à la caisse des dépôts et consignations le complément de notre emprunt voté l'an dernier pour arriver à 960 000 € mais ça traîne, ça devait arriver aujourd'hui et ce n'est pas arrivé. Donc j'anticipe, je ne veux pas me retrouver coincé pour pénaliser les entreprises.

Hamid EL MOUEFFAK va analyser ces explications.

Francis CORTEZ :

Le retard de paiement des subventions et de la réalisation des emprunts nous oblige à réaliser une ligne de trésorerie de 600 000 € mais si ce retard disparaît nous n'utiliserons pas toute la ligne et les frais financiers seront uniquement calculés sur la somme consommée.

Mr le Maire ajoute : Une des raisons pour lesquelles j'ai avancé sur le calendrier qu'on vote les O.B et qu'on vote le budget, c'est pour vous demander de m'autoriser à partir en chasse auprès des banques pour avoir des emprunts car je ne suis pas certain d'avoir la totalité des emprunts qu'on va voter. C'est pour cette raison que je vous ai dit que nous n'engagerions les dépenses que lorsque nous serons sûrs d'avoir les recettes. Je ne veux pas qu'on touche à ce qui été engagé : la cuisine centrale et le centre administratif, on va essayer de se débrouiller et c'est pour ça que je vous demande cette facilité de trésorerie.

Le Conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité.

Mireille BORDES : Je me félicite que le groupe d'opposition vote cette proposition mais je précise à Hamid que ça ne change rien du tout puisqu'on est majoritaire.

Point 9. APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Considérant que l'emplacement réservé n°9 inscrit au PLU en vigueur n'a plus lieu d'être car la création d'un stationnement de véhicules initialement prévue sur cet espace est depuis, réalisé de l'autre côté du cimetière Saint-Augûtre,

Considérant que la parcelle concernée doit être utilisée pour la création d'un giratoire afin d'améliorer la sécurité des usagers et de faciliter l'accès au futur écoquartier Bellevue,

Considérant que l'enquête publique organisée du 24 octobre au 24 novembre 2011 est demeurée exempte de toute observation,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification simplifiée du PLU
- ENTERINE la suppression de l'emplacement réservé n° 9.

Point 10. DECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES SECTION AN N° 438-440-441-262 et 261

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Considérant que les parcelles AN N° 438, 440, 441, 262 et 261 n'ont plus d'utilité publique,

Considérant que la régularisation de la situation, à savoir la cession desdites parcelles aux propriétaires riverains, nécessite leur déclassement préalable,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prononcer le déclassement des parcelles AN N° 438-440-441-262 et 261, afin de les affecter au domaine privé de la Commune,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membre présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté de mise en enquête publique,
- DECIDE que l'enquête publique se tiendra dans les locaux des services techniques du lundi 20 février 2012 au 7 mars 2012, aux horaires suivants : de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30.
- NOMME Monsieur Patrick TINAS, Commissaire enquêteur.

Point 11. REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE DETRUITE IMPASSE JOSEPH LABUTIE.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Vu l'état critique du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit le remplacement de luminaires Impasse Joseph Labutie.

L'ensemble de l'opération représente un montant de 1 186,17 € TTC qui correspond au projet établi par le SDE 24.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Point 12. DECLASSEMENT DE MATERIEL COMMUNAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite se dessaisir du matériel communal en instance de réforme désigné ci-dessous :

- une tondeuse de marque KUBOTA, immatriculée 9915 QK 24,
- une épareuse de marque RENAULT, immatriculée 6786 RH 24,

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce déclassement permettant une éventuelle revente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE la proposition de réformer le matériel sus évoqué,
- AUTORISE la revente aux meilleurs prix.

Point 13. VENTE D'UNE EPAREUSE ET D'UNE TONDEUSE REFORMEES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite se dessaisir de la tondeuse de marque KUBOTA, immatriculée 9915 QK 24 et de l'épareuse de marque RENAULT immatriculée 6786 RH 24 suite à leur déclassement.

La ruche (régie de quartier) propose à la commune d'acquérir l'épareuse pour la somme de 500 €. La municipalité de Cubjac propose d'acquérir après négociation, la tondeuse KUBOTA pour la somme de 300 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces ventes sachant que ces sommes seront versées au profit du C.C.A.S. de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- FIXE le prix de vente à 500 € pour l'épareuse,
- FIXE le prix de vente à 300 € pour la tondeuse,
- DIT que ces sommes seront versées au profit du C.C.A.S. de la commune.

Points 14 – 15 -16. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE :

- **DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**
- **DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2012**
- **DU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EDUCATION**

POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CUISINE CENTRALE DE L'ECOLE EUGENE LE ROY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu les règles d'attribution de la DETR pour l'année 2012,

Vu le projet de finances pour 2012

Vu la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de financement pour 2012,

Vu l'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-François MARTINEAU qui rappelle au Conseil municipal le projet de réaménagement de la cuisine centrale visant à la rendre conforme aux normes sanitaires en vigueur,

Le montant total des travaux est estimé à 556 286,24 € TTC soit 465 122,27 € HT.

Dépenses		Recettes	
Travaux (classés par poste)	montant HT	Organismes	montant HT
Maitrise d'œuvre	24 226,24 €	Etat	
Gros œuvre / démolition	78 432,59 €	DETR 2012 30%	139 536,68 €
VRD	16 073,00 €		
Etanchéité	15 000,00 €		
Plomberie / Réseaux	59 943,54 €	Département	
Electricité	24 990,00 €	MSPE 10%	46 512,23 €
Peintures	50 779,82 €	Contrat d'objectifs 24%	111 629,35 €
Equipements (Fours, etc,,)	108 780,00 €	Commune 36%	167 444,01 €
Revêtements sols et murs	86 897,08 €		
TOTAL HT	465 122,27 €	TOTAL HT	465 122,27 €
		TVA	91 163,97 €
		TOTAL TTC	556 286,24 €
		Total Commune TTC	200 263,03 €

(Date fin des travaux (estimation) Juin 2012)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 139 536,68 €
- à solliciter l'aide du Conseil Général au titre du contrat d'objectifs à hauteur de 111 629,35 € HT.
- à solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 46 512,23 € HT.

Point 17. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL D'ASTREINTE EN CAS D'ACCIDENT SUR LES PARCS D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE (PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DE LA SOURCE DES MOULINEAUX)

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard BARBARY

Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation des ouvrages et aménagement du parc d'activité du Pont du Cerf.

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP) de mettre en place un plan d'intervention et de sécurité sur les parcs d'activités de Cré@vallée et de la Rampinsolle afin d'éviter toute pollution de la nappe souterraine qui alimente la source des Moulineaux,

Considérant que le document prévoit l'intervention d'un agent sur le site pour mettre la zone en sécurité, assurer la fermeture des vannes des bassins d'eaux pluviales et suivre les opérations de secours en cas d'accident,

Sachant que la CAP ne dispose pas de service d'astreinte,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accéder à la demande de la CAP en confiant la mission d'intervention sur site en cas d'accident, à l'agent communal d'astreinte au moment des faits. Une formation sera assurée par les services de la CAP et du SDIS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- DECIDE d'accepter la délégation de mission et de mettre à disposition de la CAP son service d'astreinte en cas d'accident sur le parc d'activité de Cré@vallée et de la Rampinsolle.

Point 18. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES, L'ASSOCIATION COULOUNIEIX-CHAMIERES S'ANIME ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CONTIE

il est décidé par convention, de mettre à la disposition de la Communauté d'Agglomération Périgourdine (C.A.P.) pour le Relais d'Assistants Maternelles Intercommunal, des locaux situés à l'accueil de loisirs « Jean Sigalas », sis au 42, avenue des Églantiers à Coulounieix-Chamiers
Cette mise à disposition est consentie du 1 Janvier au 30 Avril 2012 pour la continuité du fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles Intercommunal.

En contre partie de la mise à disposition, la C.A.P. s'engage à participer aux frais afférents à l'utilisation pour un montant mensuel forfaitaire de quatre cents euros (400 €).

Le paiement s'effectuera à terme échu sur titre exécutoire adressé par la collectivité à la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL SAINT EXUPERY

RAPPORTEUR : Madame Claude DERAMCHI

Vu la demande du Centre Social Saint Exupéry concernant le versement de la subvention prévue de 10 500 euros (dont 8 000 euros pour la part de l'Etat encaissée par la Commune et 2 500 euros pour la participation financière directe de la Commune) dans le cadre du projet « Atelier d'Animation Intergénérationnel » réalisé en 2010 par le Centre Social Saint Exupéry,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juin 2011 attribuant une subvention de 2 500 euros de la Commune de Coulounieix-Chamiers au SYCOVAP pour le projet transversal « Atelier d'Animation Intergénérationnel » réalisé par le Centre Social Saint Exupéry,

Vu que cette subvention d'un montant de 2 500 euros n'est pas en mesure d'être encaissée et d'être reversée par le SYCOVAP au Centre Social Saint Exupéry, la Commune doit modifier l'attribution de cette subvention en annulant le versement de cette subvention au SYCOVAP et en l'attribuant directement au Centre Social Saint Exupéry,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide d'attribuer une subvention de 13 000 euros au Centre Social Saint Exupéry.

Point 20. DON VERSE A LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES PAR LA CHORALE « A L'AIR LIBRE »

RAPPORTEUR : Madame Frédérique RIVIERE

L'assemblée générale de la chorale « A l'air libre » s'est réunie le 20 septembre 2011 prononçant la dissolution de l'association.

Par courrier en date du 4 novembre 2011, ladite association fait don de l'actif à la commune de Coulounieix-Chamiers qui s'élève à 406,19 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le don d'un montant de 406,19 € versé à la commune de Coulounieix-Chamiers.

Point 21. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES ET L'ASSOCIATION 3S « SOLIDARITE, SOUTIEN, SERVICE »

RAPPORTEUR : Madame Frédérique RIVIÈRE

Il est décidé de mettre, par convention, à disposition de l'association : 3S- « Solidarité, Soutien, Service » un bâtiment situé au 362, avenue Winston Churchill, 24660 Coulounieix-Chamiers.

Cette mise à disposition est consentie pour 3 ans à partir du 1er Janvier 2012.

En contre partie de la mise à disposition, l'association : 3S- « Solidarité, Soutien, Service » s'engage à participer aux frais afférents à l'utilisation pour un montant mensuel forfaitaire de cinquante euros (50€).

Le paiement s'effectuera au trimestre, à terme échu, sur titre exécutoire adressé par la collectivité à l'association : 3S- « Solidarité, Soutien, Service ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 22. DENOMINATION DU ROND-POINT DU DOJO

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Considérant les récents travaux aux abords du Dojo, ayant permis la sécurisation du secteur et l'embellissement de la zone par la création de deux giratoires (voir plan).

Sachant que cet espace, nouvellement créé, nécessite une dénomination.

Considérant la proposition faite au Conseil municipal d'intituler le secteur « espace Václav HAVEL » et d'en préciser l'intérêt par le texte suivant :

« Václav HAVEL
5 octobre 1936 – 18 décembre 2011
Dramaturge - Essayiste
Homme d'Etat 1989 - 2003 »

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de dénommer le secteur des abords du Dojo : « espace Václav HAVEL » et de graver le texte ci-dessus sur une plaque.

Le point suivant a été examiné en commission des travaux, sur une proposition de Michel DASSEUX de dénommer le giratoire du DOJO « Espace Václav HAVEL ». Comme je vous l'ai indiqué en ouverture de séance la cérémonie aura lieu le 2 mars à 11 h 45 après que nous ayons procédé à la cérémonie d'investiture de l'EHPAD Jean Gallet.

Tout le monde a en mémoire Václav HAVEL, l'ancien Président de la Tchéquie, dramaturge bien connu, qui n'a pas été prix Nobel de la paix.

Michel DASSEUX prend la parole : J'ai eu cette idée que j'ai soumise au Maire et au Président du Conseil Général car j'aurais souhaité qu'en même temps soit planté un arbre de la Laïcité, laïcité qui est sacrément mal menée actuellement.

Václav HAVEL a eu une vie bien remplie. Je sais que le Président du Conseil Général souhaitait surtout insister sur le dramaturge et l'essayiste qu'il était puisqu'il a fait environ 30 dramaturgies et autant d'essais. Il est né dans une famille de la bourgeoisie pragoise, après la guerre.

L'armée soviétique occupant les lieux, il n'a pas pu poursuivre ses études qu'il a pu reprendre par la suite en cours du soir.

Totalement atypique puisque voilà un homme politique, et c'est assez rare pour être signalé, qui a accédé au Pouvoir sans jamais l'avoir voulu. Il a été porté par le peuple et par ses amis.

Dans les années 50 il a formé un groupe d'amitiés ; c'est aussi une figure de la charte 77 qui regroupait durant la période communiste, les opposants au régime. Il a fait de nombreux séjours en prison. Malgré sa naissance aisée il était très critique envers le capitaliste financier dont il dit qu'il méprise les hommes, les pays et leur histoire. Il portait une grande admiration à F. Kafka, pragois, lui aussi, ce qui lui a valu pas mal d'ennuis.

Václav HAVEL bénéficiait d'une grande popularité à travers le monde.

Bernard BARBARY est entièrement d'accord et tient à souligner l'importance du principe de laïcité comme un des fondamentaux de la République, menacée actuellement par des qualificatifs divers et variés comme par exemple des idées de laïcité positive. Rien n'est plus de nature à pervertir ce principe fondamental que de le qualifier car il se suffit à lui-même en un seul mot : la laïcité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 23. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE »
RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Il est proposé à l'Assemblée de procéder au remplacement d'un Conseiller municipal dans la commission « développement durable ».

De ce fait, Madame Arlette ESCLAFFER remplacera Madame Marie-Claire SARLANDE.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DIVERS.

Patrick CAPOT a souhaité aborder le sujet « PERIBUS »

J'ai découvert, comme les riverains, la création d'arrêts PERIBUS provisoires.

Siégeant dans la commission PERIBUS à la Communauté d'Agglomération, aux côtés de notre collègue Anne-Marie LACARTE, je déplore que nous n'ayons pas été concertés.

Ce n'est pas, comme vous le dites, Monsieur le Maire, un simple problème de « communication » mais bien un problème de concertation.

En aucun cas, étant élus municipaux et désignés pour siéger à la commission PERIBUS, nous n'avons été saisis par vous ou la CAP pour discuter de l'implantation des abribus et des arrêts provisoires sur la commune pour les lignes de rabattement autour du grand 8.

Les compétences techniques d'Anne-Marie LACARTE auraient été utiles, la concertation avec les riverains et les services techniques auraient été nécessaires et je suis disponible pour cela.

Anne-Marie LACARTE répond : Je n'ai pas le sentiment, lorsqu'on est en réunion à la C.A.P, qu'il y ait vraiment ouverture sur un débat qui puisse défaire ou modifier ce que la C.A.P a mis en place.

Mr le Maire donne les éléments en sa possession : La commission transport est animée par Michel MOYRAND. J'ai assisté aux 2 dernières réunions où l'on a mêlé nos 2 commissions M. MOYRAND et moi-même. De mémoire, nous n'avons pas abordé les nouveaux tracés PERIBUS. Ils ont été étudiés par les techniciens et les Maires. On nous les a présentés en Mairie pour connaître notre sentiment. J'ai demandé des modifications au Président de la C.A.P Claude BERIT-DEBAT. Je crois que je vais être entendu en ce qui concerne par exemple la connexion entre la ligne Nord – Sud que nous avons demandée. Je reconnais avoir ma part de responsabilités,

je n'ai pas été assez clairvoyant lorsqu'on a positionné cette ligne. J'ai demandé qu'on mette un arrêt au Pont de la Cité.

Sur le Bas-Chamiers, nous avons demandé la mise en place d'une ligne dans le cadre du P.D.U ; le Bas-Chamiers étant enclavé, une des façons de le désenclaver c'était d'avoir une ligne PERIBUS (Bas-Chamiers / St-Augûtre – St-Augûtre / Bas-Chamiers). Je n'ai pas de retours sur cette ligne mais j'ai demandé d'ores et déjà une extension de cette ligne jusqu'au giratoire du DOJO.

Le nouveau tracé de cette ligne n° 8 devrait être effectif dans les prochains jours.

Pour Pagot j'avais insisté pour que Pagot soit désenclavé. J'ai été entendu et j'ai demandé à ce qu'on modifie le tracé pour revenir sur l'ancien tracé.

Pour le reste, j'ai transmis à la C.A.P toutes les observations qui me sont parvenues. Par contre la communication C.A.P n'a pas été très pertinente, elle s'est faite au dernier moment, au-delà du 15 décembre, à une période qui n'était pas des plus favorables. J'ai donc demandé qu'on retravaille la communication et j'ai demandé aussi que nos services (accueil notamment) soient en relation avec Mr PORTOLAN ET Mme GALLEY MONFROY afin de bien expliquer aux usagers notamment pour tout ce qui est de transport à la demande. En effet, les gens n'ont pas compris qu'ils pouvaient appeler la C.A.P 24 H à l'avance et avoir un transport à la demande.

Je précise que j'ai demandé également pour Castel Fadèze : maintien des lignes et Transport à la demande, d'un commun accord avec les habitants du secteur, l'association de Castel Fadèze et la C.A.P.

Par contre la ligne Nord – Sud est un succès.

Effectivement, il faut remettre à l'ordre du jour de nos prochaines commissions ces nouveaux tracés et j'en ferai part à Michel MOYRAND.

Mireille BORDES conforte les interventions de Patrick CAPOT et d'Anne-Marie LACARTE. En effet, les gens interpellent les élus ; personnellement j'ai interpellé Michel MOYRAND et je trouve bien regrettable que vous puissiez vous réunir et que la commission ne parle pas des lettres qu'on vous a fait remontées. Ce n'est donc pas qu'un problème de communication. Les gens sur notre commune sont très mécontents.

Mr le Maire répond qu'il ne faut pas tout faire porter sur PERIBUS. Sur la ligne Nord – Sud par exemple, on attribue des retards aux bus mais ces retards sont dus aussi aux retards S.N.C.F.

Le problème de retard provient également du fait que nous n'avons pas de sites propres. On a voulu anticiper sur le P.D.U, on a voulu favoriser le développement du transport collectif, mais les bus n'ayant pas de sites propres. on les met dans des situations difficiles aux heures de pointe notamment.

Marie-Claire SARLANDE s'interroge elle aussi. Un arrêt a été mis en place devant chez elle et par manque d'informations, elle ne peut renseigner les gens de son quartier.

Il fera part de ces observations à Michel MOYRAND.

Après avoir rappelé la dernière réunion sur l'éclairage public qui aura lieu Mercredi 1^{er} Février, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 45

LE MAIRE,



Jean-Pierre ROUSSARIE

